



Demande de prix MAR23001-10081

Marché de services relatif à l'expertise
d'évaluations organisationnelles dans le cadre de
conventions de subside

**Toute offre devra nous parvenir au plus tard le
14/05/2025**

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
<p>Marché de services relatif à de l'expertise en évaluations organisationnelles dans le cadre de conventions de subside.</p> <p>Ce marché est un contrat-cadre qui sera conclu pour une durée de 3 années. Durant toute la durée du marché, le pouvoir adjudicateur émettra des bons de commandes selon le besoin du projet. Les prix sont fermes et non révisables durant la durée du contrat-cadre. Les quantités mentionnées dans le formulaire d'offre de prix sont des quantités indicatives. La détermination des quantités se fera au moyen de bons de commande. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de commander des quantités supérieures ou inférieures à celles mentionnées dans le formulaire d'offre de prix. Dans ce cas, le soumissionnaire est tenu de respecter les prix unitaires remis dans son offre.</p>	
REFERENCES ENABEL	MAR23001-10081

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Laura De Sutter
FONCTION :	Experte junior en contractualisation et administration
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be au plus tard le 14/05/2025.</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le 0666/68.57.16 pour vous assurer que votre email a bien été reçu sur la Mailbox procurement.</p>
DOCUMENTS À JOINDRE	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée et signée ;• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ;• Déclaration d'intégrité ;• Formulaire d'offre de prix complété et signé, fourni en annexe, avec le détail des prix (les soumissionnaires peuvent remettre prix en MAD ou en €. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre prix en MAD).

	<p>La comparaison des prix se fera en MAD. Le cas échéant, le taux de change utilisé sera le taux de change moyen €-MAD du jour de la date limite de réception des offres);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche signalétique financière (fournie en annexe) ; • CV des consultants affectés à l'exécution du marché ; • Une note méthodologique ne dépassant pas 5 pages incluant le délai de mobilisation des experts ; • Au moins 2 attestations de prestations délivrées par le soumissionnaire dans les 3 dernières années (2022, 2023 et 2024)
<p>ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX</p>	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ; • La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. <p>Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p> <p>Les éléments suivants ne doivent pas être inclus dans les prix :</p> <p>Les frais de déplacement/transport en dehors du lieu de résidence du prestataire, l'hébergement et la restauration des personnes affectés à l'exécution du marché, lorsque la mission implique des déplacements en dehors du domicile du prestataire et une ou plusieurs nuitées. Ces frais seront soit directement pris en charge par Enabel, soit remboursés sur base de pièces justificatives (consommation carburant, tickets restaurant, factures hôtels, ...). Avant chaque mission, le prestataire devra obtenir l'approbation de Enabel avant d'engager ces différents frais. A défaut, le prestataire prend le risque de ne pas être remboursé.</p>
<p>DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :</p>	<p>90 jours</p>

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ	
NOM :	Pascal VANDEN EYNDE
FONCTION :	Responsable administratif et financier Enabel Maroc/Tunisie

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les différentes évaluations se dérouleront principalement à Rabat et à Oujda. Des missions dans la région de l'oriental et du Haut Atlas pourront être envisagées selon les besoins. La première mission se déroulera dans les locaux de l'IFMERRE à Oujda. La seconde mission se déroulera dans les locaux de l'UMP à Oujda.
Durée/ Période d'exécution	Le nombre de jours de travail sur toute la durée du marché est estimé est de 50 jours de travail. Pour les deux premières évaluations, le nombre de jours de travail sera 24.5 jours dont : 10 jours à l'IFMERRE et 14.5 jours à l'UMP. Le délai d'exécution de la prestation est de 3 années à partir du lendemain de l'envoi du courrier de conclusion du marché.

4 Termes de références

Contexte :

I.1 Contexte global du programme

Le programme de coopération bilatérale 2024-2029 vise l'appui à la mise en œuvre de la politique de l'emploi au Maroc, s'alignant au Nouveau Modèle de Développement du Maroc, à l'agenda du travail décent de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et aux politiques nationales de promotion de l'emploi, de l'employabilité et de l'auto-emploi.

I.2 Objectif du programme

L'objectif global du programme est le suivant : « Dans un cadre général de promotion du travail décent, contribuer au développement, à la reconstruction et à la résilience socioéconomique inclusif et durable du Maroc ».

Pour atteindre cet objectif, le programme s'articule autour de trois interventions :

- La première intervention – « inclusion économique » – renvoie au pilier 1 de l'agenda du travail décent et concerne l'inclusion économique des femmes et des jeunes sur le marché du travail national à travers l'amélioration de leurs compétences (soft, entrepreneuriales & professionnelles) et de l'accompagnement à l'emploi et l'entrepreneuriat.
- La seconde intervention – « qualité du travail » – renvoie aux piliers 2, 3 et 4 de l'agenda du travail décent. L'intervention s'articule autour de l'amélioration de la qualité du travail et des conditions des travailleur.e.s dans la zone d'intervention, en particulier à travers l'appui à la formalisation progressive du secteur informel, au renforcement du dialogue social et de la protection et du

- respect des droits fondamentaux au travail et à l'amélioration de l'accès à la protection sociale.
- La troisième intervention renvoie à un appui à la mise en œuvre du pilier 1 du plan intégré de reconstruction et mise à niveau générale des zones sinistrées.

L'ensemble du programme de coopération est mis en œuvre dans une approche de double ancrage : au niveau central (à Rabat et Casablanca) et au niveau local (dans la région de l'Oriental et dans la zone sinistrée par le séisme de Al Haouz).

Contexte spécifique de la mission :

Afin d'atteindre ses objectifs vis-à-vis du gouvernement belge et de ses différents bailleurs, Enabel dispose de plusieurs outils contractuels pour mettre en œuvre ses interventions.

Un des outils contractuels à disposition est la convention de subside qui se définit de la manière suivante :

Un subside est une contribution financière directe à un ou plusieurs bénéficiaire(s) déterminé(s) et prélevé sur le budget d'une intervention afin de financer la réalisation d'activités et/ou le fonctionnement d'un ou plusieurs organisme(s) poursuivant un but d'intérêt général en vue de contribuer à l'atteinte des résultats et objectifs d'une intervention.

Compte tenu de l'importance stratégique de cet outil contractuel et du contenu y afférent, Enabel souhaite procéder, en amont du démarrage de chaque convention de subside, à une évaluation organisationnelle de l'entité bénéficiaire afin de démarrer des partenariats basés sur la transparence, l'efficacité et la durabilité.

Pour se faire, Enabel requiert l'appui d'un cabinet d'études spécialisé en évaluations organisationnelles avec une expérience confirmée des institutions publiques Marocaines.

Le contrat à signer avec le cabinet d'études porterait sur les évaluations à mener dans le cadre du présent portefeuille à échéance de janvier 2029.

Champ d'action et contenu de l'évaluation :

La mission d'évaluation organisationnelle doit permettre d'apporter à Enabel une compréhension détaillée du fonctionnement de l'entité et de sa capacité à mener à bien la gestion d'une convention de subside. Les domaines de gestion ci-dessous devront être pris en compte dans l'évaluation :

- L'organisation et ses instances de gouvernance ;
- La gestion programmatique ;
- Les Ressources humaines ;
- Les finances et la comptabilité ;
- La trésorerie ;
- Les audits ;
- Les achats, contrats ;
- Logistique, sécurité informatique ;
- Les risques ;
- Les capacités techniques.

L'évaluation devra :

- Identifier les forces et les faiblesses de l'entité évaluée pour chacun des domaines de gestion précités ;
- Poser un diagnostic circonstancié sur la qualité du dispositif de contrôle interne mis en place au sein de l'entité évaluée.
- Identifier et quantifier les risques inhérents à la mise en œuvre de la future convention de subside.
- Analyser les états financiers détaillés des deux dernières années fiscales et établir le ratio moyen

des charges fixes de l'entité évaluée

- Apporter des recommandations qui doivent permettre aux responsables d'Enabel et de l'entité évaluée, d'ajuster leur stratégie et de prendre de concert les mesures qui s'imposent pour assurer l'atteinte des objectifs fixés, l'appropriation des activités par les différents acteurs et la pérennisation des actions de terrain au-delà de la durée de la convention de subside envisagée.

Les recommandations de l'Évaluation doivent être claires, pouvant facilement être mises en œuvre et doivent porter sur :

- Les ressources à mobiliser, ainsi que les compétences requises pour faciliter le pilotage et l'accomplissement des enjeux de l'organisation ;
- Des éléments de modernisation de la gestion dans l'organisation ;
- Les besoins de renforcement de l'organisation pour accomplir sa mission et produire des résultats en rapport avec les objectifs fixés.

Méthodologie :

La méthodologie privilégiée par le cabinet pour mener l'évaluation devra impérativement combiner :

1. Des entretiens avec le personnel-clé de l'entité évaluée (cadres ou de soutien) sous formats d'entretiens individuels, focus groups, rencontres
2. Du travail de revue documentaire sur base des documents disponibles :
 - i. Ses statuts, Politiques, Règlements, Procédures, Manuels de fonctionnement, Organigrammes, ...
 - ii. Rapports d'activités
 - iii. Les contrats d'engagement des partenaires techniques et financiers et les rapports financiers y relatifs
 - iv. Documents de nature financière

La méthodologie proposée privilégiera aussi une visite sur site pour vérifier certains aspects difficilement ou invérifiables à distance : Installations techniques de l'entité évaluée, tenue de la comptabilité, fonctionnement du logiciel comptable, ...

Modalités de mise en œuvre des évaluations :

Enabel au Maroc sera le maître d'ouvrage de chaque évaluation et aura recueilli l'accord des dirigeants de chaque entité évaluée avant de la conduire.

Les différentes évaluations se dérouleront principalement à Oujda et des missions dans le haut atlas et Rabat pourront être envisagées.

Activités et jours estimés pour les 2 premières missions :

Activités	Sous activités	Objectifs	Livrables	IFMERE			Université Med Premier		
				Nombre de jours de travail Expert senior	Nombre de jours de travail Expert confirmé	Total	Nombre de jours de travail Expert senior	Nombre de jours de travail Expert confirmé	Total
Coordination	Réunion de cadrage	Définir les attentes et la méthodologie	Note de cadrage et méthodologie	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1

		de l'évaluation	validée						
Phase de diagnostic organisationnel	Organisation d'un focus groupe avec les parties prenantes	Comprendre les dynamiques internes de l'Organisation	Déroulé du focus groupe et Compte rendu	1	1	2	1	1	2
	Organisation d'entretiens individuels		Compte rendu des entretiens	0,5	0,5	1	2	1	3
Phase d'analyse et d'évaluation	Analyse des forces et faiblesses de l'Organisation	Identifier les leviers d'amélioration	Rapport d'analyse et d'évaluation	1	1	2	2	2	4
	Mise en place de recommandation	Proposer des pistes d'amélioration concrètes	Rapport de recommandation	1	0,5	1,5	1	1	2
Phase de restitution et validation	Préparation du rapport final	Synthétiser l'ensemble des analyses et recommandations	Rapport final	1	0,5	1,5	1	0,5	1,5
	Présentation des résultats et validation	Partager les conclusions	Présentation et validation finale	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1
Total				5,5	4,5	10	8	6,5	14,5

Les organisations qui seront évaluées sont :

1. IFMERE à Oujda:

L'Institut de Formation aux Métiers des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (IFMERE) est le **seul organisme public spécialisé dans la formation aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au Maroc**. Sa création répond à une volonté stratégique de l'État marocain d'accompagner la transition énergétique et de structurer un écosystème de formation adapté aux besoins du marché du travail dans ce secteur.

L'IFMERE bénéficie d'un **mandat institutionnel exclusif**, lui conférant une position unique dans le paysage de la formation professionnelle au Maroc. Contrairement aux autres centres de formation publics, tels que l'OFPPT ou les universités, qui proposent des formations techniques généralistes, l'IFMERE est **entièrement dédié aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il dispose d'installations et d'équipements spécialisés**, tels que des laboratoires photovoltaïques, des simulateurs de gestion énergétique et des plateformes d'expérimentation.

L'institut dispose de trois centres situés à Tanger, Oujda et Ouarzazate, équipés d'infrastructures modernes et de laboratoires spécialisés pour offrir une formation théorique et pratique de haut niveau. Il collabore étroitement avec des acteurs institutionnels et économiques du secteur énergétique, notamment le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, MASEN et l'ONEE, et joue un rôle clé dans le développement des compétences techniques nécessaires à l'essor des énergies renouvelables au Maroc.

Le présent subside, d'un **montant total de 300.000,00 euros**, est accordé à l'**IFMEREE** pour la mise en œuvre d'un programme de **formation de 100 jeunes NEETs** dans le secteur des énergies renouvelables. Ce financement couvre l'ensemble des activités du projet, incluant la **mobilisation des bénéficiaires, la formation technique et pratique, les stages post-formation, ainsi que l'hébergement et la restauration des participants**. La durée d'exécution du projet est fixée à **trois ans**, garantissant ainsi un suivi optimal des bénéficiaires et la pérennisation des acquis du programme.

2. Université Mohamed Premier d'Oujda :

L'Université Mohammed 1er d'Oujda est la **principale institution académique de référence dans la région de l'Oriental**, avec une forte implantation territoriale depuis plus de quatre décennies.

L'Université Mohammed 1er possède une **expertise confirmée en analyse des dynamiques d'emploi et du marché du travail régional**, qui la distingue des autres acteurs.

L'institution a développé des capacités de recherche adaptées aux réalités de terrain à travers ses laboratoires spécialisés en économie appliquée et sciences sociales. Elle entretient des relations de confiance avec les communautés locales et les acteurs institutionnels, lui permettant d'accéder à des données pertinentes pour comprendre les obstacles à l'inclusion économique des populations vulnérables.

Le **montant total du subside est de 90.000 euros**, est accordé à l'**Université Mohammed 1er** pour conduire un **programme de recherche appliquée** sur les parcours d'insertion professionnelle et les conditions de travail dans la région de l'Oriental. Ce financement permettra de réaliser des **enquêtes de terrain, des analyses sectorielles et des études de cas** documentant les réalités vécues par les jeunes et les femmes face au marché du travail. La mise en œuvre s'étendra sur **trois années**, permettant d'accompagner l'évolution du programme de coopération et d'en mesurer les effets sur les dynamiques d'emploi régionales.

Qualification requise :

Equipe de la mission :

Critère	Expert sénior	Expert confirmé
Formation	Master ou équivalent en gestion de projet, sciences de l'information, management stratégique.	
Expérience Générale	10+ ans d'expérience en gestion de projets, structuration organisationnelle	5+ ans d'expérience en gestion de projets, structuration organisationnelle
Expérience Spécifique	7+ ans d'expérience en évaluation organisationnelle, conduite d'études comparatives et d'analyse de système de management	5+ ans d'expérience en audits organisationnels et analyse des processus internes d'ONG.
Expérience Régionale	5+ ans d'expérience dans la région MENA, notamment dans la gestion et l'accompagnement d'ONG.	--
Langue	Excellente maîtrise du français et de l'arabe.	
Autres	Expertise en animation d'ateliers, formation en gestion du changement, excellente maîtrise des outils de suivi et évaluation.	Capacité à animer des formations, forte aisance en communication et travail avec des parties prenantes variées.

Chaque commande d'une évaluation fera l'objet d'un bon de commande spécifique qui précisera aussi la personne de contact au sein de l'entité évaluée ainsi que des précisions sur le subside envisagé (en fonction de l'information disponible).

Le cabinet mobilisera ses experts, fixera le calendrier de l'évaluation avec l'entité évaluée et les

communiquera à Enabel.

Le cabinet organisera une réunion de restitution tripartite (Enabel, cabinet, entité évaluée) **dans les 5 jours qui suivent la fin de l'évaluation** pour présenter le résultat de ses travaux.

Un rapport provisoire d'évaluation sera envoyé au plus tard **2 jours avant la séance de restitution**.

Un rapport définitif d'évaluation sera transmis à Enabel au plus tard **5 jours après la séance de restitution**.

Délais de mobilisation :

Le cabinet devra spécifier dans son offre le nombre de jours maximum dont il a besoin pour mobiliser ses deux experts et débiter l'évaluation à partir du moment où le bon de commande d'Enabel est émis.

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les

prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes

mehdi.lakchach@enabel.be et Imane.saber@enabel.be

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés. La facture doit être libellée **en Dirhams ou en Euros** selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en en dirhams marocains.

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA dans les plus brefs délais, deux exemplaires originaux de la facture proforma en TTC seront transmis dès la notification de la conclusion du marché.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des prestations.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai maximum de 30 jours de calendrier à compter de la réception et validation des prestations.

Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

5.8 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.9 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.10 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Le prestataire de services s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD). Si des données personnelles sont traitées dans le cadre du contrat, le fournisseur signera un contrat de traitement des données à caractère personnel, conformément aux articles 28 à 36 du RGPD. Ce contrat type pourra être fourni à la demande avant la remise des offres. Selon la nature des services fournis, le fournisseur procédera, en collaboration avec l'autorité contractante, à une analyse d'impact sur la protection des données, si nécessaire.

5.11 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans

lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

5.12 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ	MM	AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE		
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ²	AUTRE ³
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION ⁵	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p>	<p>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</p> <p style="text-align: right;">PAYS</p>
<p>DATE</p>	<p>SIGNATURE</p>

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL ⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE		PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE		CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL ¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'estimer en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR23001-10081**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams ou en euros et hors TVA :

Postes	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT en MAD ou en Euro
1	Expert senior	Une journée de travail	50 jours de travail	
2	Expert confirmé	Une journée de travail	50 jours de travail	
Montant total HT				
Taux et montant de la TVA				
Montant Total TTC				

Ne sont pas inclus dans les prix : les frais de déplacement/transport en dehors du lieu de résidence du prestataire, l'hébergement et la restauration des personnes affectées à l'exécution du marché, lorsque la mission implique des déplacements en dehors du domicile du prestataire et une ou plusieurs nuitées. Ces frais seront soit directement pris en charge par Enabel, soit remboursés sur base de pièces justificatives (consommation carburant, tickets restaurant, factures hôtels, ...). Avant chaque mission, le prestataire devra obtenir l'approbation de Enabel avant d'engager ces différents frais. A défaut, le prestataire prend le risque de ne pas être remboursé.

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. UNE infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat

antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALÉTIQUE FINANCIÈRE			
INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE		TELEFAX	
E - MAIL			
<u>BANQUE (2)</u>			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION	
REMARQUES:			

**CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT
DE LA BANQUE** (les deux obligatoires)

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU
COMPTE** (Obligatoire)

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.